

Table des matières

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (référentiel 2016)	2
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (nouveau référentiel 2021).....	3
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du diplôme d'Ambulancier (référentiel 2006).....	4
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du diplôme d'Assistant de Régulation Médicale.....	5
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (ancien référentiel 2006).....	6
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (référentiel 2021)	7
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne (référentiel 2011).....	8
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (référentiel 2011).....	9
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires d'un Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles	10
Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social	11

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (référentiel 2016)

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

Ce parcours comporte **973 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **553 heures de formation théorique** et **420 heures (12 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	98 h (Module allégé)
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	14 h (Module allégé)
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	161 h (Module allégé)
• Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h (Module allégé)

Structure de la formation clinique :

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 7 semaines

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (nouveau référentiel 2021₁)

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

Ce parcours comporte **875 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **455 heures de formation théorique** et **420 heures (12 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	98 h (Module allégé)
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	14 h (Module allégé)
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	63 h (Module allégé)
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	161 h (Module allégé)
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	21 h (Module allégé)

Structure de la formation clinique :

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 7 semaines

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du diplôme d'Ambulancier (référentiel 2006)

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

Ce parcours comporte **1169 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **574 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	35 h (Module allégé)
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	168 h (Module allégé)
• Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	21 h (Module allégé)
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	21 h (Module allégé)
• Module 9. – Traitement des informations	14 h (Module allégé)
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h (Module allégé)

Structure de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

Ce parcours comporte **1148 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **553 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	21 h (Module allégé)
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	161 h (Module allégé)
• Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
• Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	21 h (Module allégé)
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h (Module allégé)

Structure de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

Ce parcours comporte **574 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **329 heures de formation théorique** et **245 heures (7 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	84 h (Module allégé)
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	14 h (Module allégé)
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	28 h (Module allégé)
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	70 h (Module allégé)
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h (Module allégé)

Structure de la formation clinique :

Une période en milieu professionnel de 7 semaines doit être réalisée. Elle peut être scindée en deux périodes. Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, cette période est effectuée au sein ou en dehors de la structure employeur et est complétée par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

Ce parcours comporte **469 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **224 heures de formation théorique** et **245 heures (7 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	70 h (Module allégé)
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	7 h (Module allégé)
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	14 h (Module allégé)
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	56 h (Module allégé)

Structure de la formation clinique :

Une période en milieu professionnel de 7 semaines doit être réalisée. Elle peut être scindée en deux périodes. Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, cette période est effectuée au sein ou en dehors de la structure employeur et est complétée par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Ce parcours comporte **721 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **371 heures de formation théorique** et **350 heures (10 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182 h
• Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h

Structure de la formation clinique :

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines

L'ordre dans lequel les 2 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (référentiel 2011)

Ce parcours comporte **1001 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **511 heures de formation théorique** et **490 heures (14 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182 h
• Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
• Module 9. – Traitement des informations	35 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Structure de la formation clinique :

Deux ou trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Deux périodes de 7 semaines (schéma développé ci-dessous)
- Ou trois périodes, par exemple 3 semaines, 4 semaines et 7 semaines

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires d'un Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles

Ce parcours comporte **1162 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **567 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	98 h (Module allégé)
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
• Module 9. – Traitement des informations	28 h (Module allégé)
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h (Module allégé)

Structure de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social

Ce parcours comporte **1197 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **602 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	98 h (Module allégé)
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	14 h (Module allégé)
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h
• Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
• Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	35 h (Module allégé)
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 9. – Traitement des informations	14 h (Module allégé)
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h (Module allégé)

Structure de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.